CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 SEPTEMBRE 2026 – 20h00
Salle de Conseil Municipal de Mézériat – Procès-Verbal

Date et envoi de la convocation : 03 septembre 2026

Présents : Guy DUPUIT, CLERC Hervé, COLIN Christelle, MARIN Alain, GUERRY Patricia, MONIER Joël, ROUDEIX Hélène, BERTILLOT Gisèle, PONTHUS Jacques, ROBIN Nathalie (arrive au point n° 06), LAUVERGER Sandrine, MOREL Emmanuel, SCHIRM Régis, CHAGNARD Marlène (arrive au point n° 03), LOPES Alexandre et GEOFFRAY Lilian.

Excusés et absent : BOZONNET Éric (donne pouvoir à PONTHUS Jacques),
MUZY Josiane (donne pouvoir à BERTILLOT Gisèle).
VALÉRIE Blanche (donne pouvoir à ROUDEIX Hélène).

M. le Maire procède à l'ouverture de la séance de ce septième Conseil Municipal de cette mandature. Il procède à l'appel et vérifie le quorum. Le quorum est atteint, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Lilian GEOFFRAY, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

//////////////////

2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 07 juillet 2026

M. le Maire rappelle que l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoit que le procès-verbal de chaque séance est rédigé par le ou les secrétaires de séance puis arrêté au commencement de la séance suivante. Il est ensuite signé par le maire et le ou les secrétaires.

Aucune remarque n'étant effectuée, l'assemblée délibérante approuve le procès-verbal de séance du 07 juillet 2026.

//////////////////

Arrivée de Marlène CHAGNARD à 20h07.

3. Fixation des durées d'amortissement pour le programme d'éclairage public (*rapporteur : Hervé CLERC)*

La Commune de Mézériat a entrepris un programme de modernisation d'éclairage public avec le changement des ampoules de ses points lumineux par des LEDS. Ce programme comporte 2 tranches financées comme suit :

	Tranche 1	Tranche 2
Coût total €	57 583.33	60 416.67
Participation du SIeA €	22 920.00	15 870.00
Reste à charge pour la Commune €	34 844.84	44 737.10
Emprunt communal auprès du SIEA €	21 780.00 sur 13 ans	38 000.00 sur 12 ans
Autofinancement Commune €	13 064.84	6 737.10

Les dépenses liées à ce programme étant imputées au chapitre 204, il convient de les amortir.

Par délibération n° DCM-2017-022 en date du 02 mai 2017 il a été décidé d'amortir les écritures comptables imputées au compte 204 sur une durée de 5 ans. Or, les dépenses en question étant financées par un emprunt respectif sur 13 et 12 ans, il est proposé d'aligner la durée d'amortissement des dépenses issues du programme d'éclairage public (tranches 1 et 2) à la durée des emprunts.

Le Conseil Municipal décide donc, à l'unanimité, d'amortir le coût total de l'opération de modernisation du programme d'éclairage public sur les mêmes durées que celles des emprunts contractés auprès du SIeA, à savoir 13 ans pour la tranche 1 et 12 ans pour la tranche 2.

Abstention :	0
Pour :	18
Contre :	0

//////////////////

4. Budget communal - Décision Modificative n° 2 *(rapporteur : Hervé CLERC)*

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une nouvelle décision modificative du budget communal 2026 :

- Section Fonctionnement

Dépenses	Montant (€)	Dépenses	Montant (€)
Amortissements *(compte 681)*	500.00	Virement à la section d'investissement *(compte 023)*	-500.00

- Section Investissement

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Travaux de modernisation de l'éclairage public *(compte 204182)*	58 297,00	Emprunt du SIEA *(compte 168758)*	58 297,00

Recettes	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Virement de la section de fonctionnement *(compte 021)*	-500,00	Amortissements *(compte 2804182)*	500,00

Dépenses	Montant (€)	Dépenses	Montant (€)
IRVE *(opération 458)*	900,00	Aménagement Place du marché *(opération 441)*	-10 000.00
Salle des fêtes *(opération 413)*	30 000,00		
Aménagement bâtiment 126 Route de Vonnas *(opération 462)*	3 700,00	Sécurisation de la circulation *(opération 452)*	-24 600.00
Emprunt du SIEA *(compte 168758)*	4 347.00	Travaux changement LED de l'éclairage public *(compte 204182)*	-4 347.00

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n° 02 du budget communal 2026.

Abstention :	0
Pour :	18
Contre :	0

//////////////////

5. Avis sur le projet de Plan Départemental de Protection de Forêts contre les Incendies (PDPFCI) *(rapporteur : Guy DUPUIT)*

Conformément à l'article L.1332-2 du code forestier, la Préfecture de l'Ain a établi son projet de Plan Départemental de Protection de Forêts contre les Incendies (PDPCI). Outil essentiel de la prévention et de la lutte contre le feu, dans l'intérêt de la sécurité des personnes, des biens et des activités économiques et sociale, pour la protection des milieux naturels, il permet de planifier la politique de gestion du risque d'incendie de forêt pour une période maximum de 10 ans (*cf. pièce jointe).*
Le Conseil Municipal doit donc émettre un avis sur ce document, avant approbation définitive par le Préfet de l'Ain.

M. le Maire rappelle que ce document a été transmis en amont de la convocation aux conseillers municipaux, pour que ceux-ci puissent en prendre pleinement connaissance avant la séance de ce soir.
Il indique par ailleurs que la Commune est peu concernée par les dispositions proposées, le secteur du pays de Gex étant davantage impacté.

Joël MONIER précise qu'il faudra mettre en application les prescriptions adoptées dans le PDPFCI à l'échelle communale, donc adapter et modifier le Plan de Sauvegarde Communal (PCS) en conséquence.

Jacque PONTHUS déplore que la Commune n'ait pas de compétence pour avertir les propriétaires de bois des risques encourus et les conséquences que cela peut engendrer, lorsque ceux-ci ne sont pas entretenus. M. le Maire lui rappelle qu'il intervient déjà auprès des propriétaires, au titre des terrains non entretenus.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de Plan Départemental de Protection de Forêts contre les Incendies (PDPCI) établi par M. le Préfet de l'Ain.

Abstention :	0
Pour :	18
Contre :	0

//////////////////

Arrivée de Nathalie ROBIN à 20h34.

6. Transfert de l'activité postale dans un relais-poste commerçant *(rapporteur : Guy DUPUIT)*

M. le Maire explique que pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, la Poste s'est engagée à maintenir un réseau d'environ 17 000 points de contact, dont certains sont gérés en partenariat avec les communes. En accord avec l'Association des Maires de France, la Poste propose la mise en place d'agences postales communales ou de relais-poste commerçants, offrant les prestations postales courantes, dans les conditions conformes aux dispositions prévues par la loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire », afin de garantir la proximité des services publics sur le territoire.

Après concertation avec les représentants de la Poste, il apparaît que l'accès à l'offre de service est assuré avec l'implantation du relais-poste commerçant.

Concrètement, pour Mézériat, l'activité postale se résume à 20 396 € d'euros de chiffre d'affaires par an et 11 visites par jour, ce qui est très peu.

Il est donc proposé de confier l'activité postale à un commerçant et c'est la supérette PROXI qui serait retenu. 99 % des services pourraient être repris (colis, recommandé, missions de caissier pour les personnes disposant d'un compte postal pour un montant maximum de 150 €, etc.). À savoir que ce commerçant s'est déjà doté d'un relais pick-up pour les colis. Ce changement pourrait intervenir au plus tôt début novembre 2026. La Poste, quant à elle, continuerait de garder le local communal pendant un moment, le temps de déménager le bureau. La boite aux lettres installée devant le bureau de poste serait déplacée devant chez PROXI.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à mandater La Poste pour transférer l'ensemble de l'activité postale au relais-poste commerçant dans la commune à partir du 02/11/2026 si possible. Les locaux actuellement loués à La Poste seront repris par la Commune dans les meilleurs délais.

Abstention :	0
Pour :	19
Contre :	0

//////////////////

7. Ressources Humaines – Recrutement de contractuels *(rapporteur : Patricia GUERRY)*

La commune de Mézériat, comme de multiples employeurs est confrontée à de réelles difficultés de recrutement, dans de nombreux métiers, toutes filières et catégories confondues.

À ces difficultés, s'ajoutent les barrières statuaires :

- Il faut être lauréat d'un concours, ou en poste dans une collectivité, pour prétendre à un recrutement à durée indéterminées, sous le statut de fonctionnaire,
- En fonction de son âge, relever du statut particulier de la Fonction Publique Territoriale peut s'avérer moins intéressant pour un agent lors de son départ à la retraite.

Depuis la loi du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique, les facultés de recruter des agents sous contrat ont été étendues. En effet, même si le principe de l'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires demeure dans le statut général, le champ des dérogations est sensiblement élargi, avec des possibilités de proposer des contrats de travail d'une durée plus longue, ce qui les rend plus attractifs.

Ainsi, l'article L.332-8 2ème alinéa du code général de la fonction publique territoriale autorise désormais le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A, B C, lors que la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions statutaires. L'agent ainsi recruté est engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Aussi, il est proposé d'adopter le principe de recours à cet article du code général de la fonction publique pout tous les emplois permanents ouverts au tableau des effectifs et dont le recrutement d'un fonctionnaire, lauréat d'un concours est infructueux.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de recourir à l'article L.332-8 2ème alinéa du code général de la fonction publique territoriale permettant de recourir à l'embauche d'un contractuel, lorsque le recrutement d'un fonctionnaire ; lauréat d'un concours, est infructueux.

Abstention :	0
Pour :	19
Contre :	0

Au titre des mouvements de personnel, M. le Maire informe les élus de l'arrivée prochaine de M. Damien KUROWSKI, en remplacement du responsable des services techniques parti en mise à disposition pour convenances personnelles.

//////////////////

8. Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Date de signature	Acte	Prestataire	Objet	Montant € HT
08/07/2026	marché	SEPRA	Achat de 10 000 sacs TOUTOUNET	196,00
23/07/2026	marché	SAS G DIFFUSION	Achat de deux insignes de chef de corps (argent et bronze)	24,00
27/07/2026	marché	EURL CARJOT PASCAL	Réhabilitation chemins communaux accès Les Dalles	27 800,00
30/07/2026	marché	SARL GARAGE GIVORD	Remplacement avec montage et équilibrage des pneus du Partner et de la remorque	500,56
30/07/2026	marché	AMAZON	Achat batterie onduleur de la baie de brassage de la mairie	327,95
30/07/2026	marché	AMAZON	Achat de 4 batteries pour onduleurs des bureaux de la mairie	315,80
03/08/2026	marché	AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INGÉNIÉRIE DE L'AIN	Prestations d'assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) : étude de faisabilité et aides à la passation de prestations intellectuelles pour le bâtiment 126 Route de Vonnas	3 080,00
04/08/2026	marché	TERRA VEYLE	Réparation de la débroussailleuse	193,33
13/08/2026	marché	SN2E	Rajout de prises et complément de tableau électrique dans la cuisine de la salle des fêtes	1 585,50
13/08/2026	marché	MICHAUD	Achat de filtres pour la CTA du groupe scolaire	1 685,33
13/08/2026	marché	NUISI AND CO	Désinsectisation des fourmis Route de Vonnas (3 passages)	180,00
25/08/2026	marché	SMIDOM	Prêt de bacs pour le concert du 29/08/2026	224,08
03/09/2026	marché	ENERPOL	Temps d'échange portant sur un rafraichissement au groupe scolaire	500,00
03/09/2026	marché	AGENCE BORSKI GUERIN IMMOBILER	Mandat de vente pour la maison sise 92 Place du Marché à Mézériat	7 000,00

Le Conseil Municipal prend acte de ces délégations.

//////////////////

9. Commissions communales

Chaque Vice-Président ou Conseiller délégué fait le point sur le travail de sa commission.

■ Commission des affaires scolaires, de l'action éducative et de la jeunesse

Patricia GUERRY, quatrième Adjointe, débute en annonçant que, bien qu'aucune réunion n'ait eu lieu durant l'été, plusieurs réflexions ont été avancées.

Tout d'abord, concernant le projet de végétalisation de la cour du groupe scolaire, une consultation a été lancée et quatre entreprises d'espaces verts ont été reçues sur site. Le retour des propositions est attendu pour 02 octobre prochain, dernier délai.

La quatrième Adjointe s'est rendue au restaurant scolaire ce midi, accompagnée de Marlène CHAGNARD, pour assister au repas. Cela a permis d'écouter les doléances des agents et faire un état des lieux sur l'organisation des services. Suite à la mise en place de bacs prévus à cet effet, une sensibilisation des agents communaux sur le tri et le compost sera mise en place, celle-ci pourrait également s'étendre aux enfants et enseignants.

L'équipe pédagogique a été rencontrée la veille de de la rentrée. Une mise au point leur a été effectuée sur l'entretien des bâtiments. Des procédures et consignes doivent être rappelées au moins une fois par an (déclenchement de l'alarme). Il faut savoir que, suite à cette nouvelle rentrée scolaire, 202 élèves sont accueillis quotidiennement à l'école, il reste encore quelques enfants en attente d'une inscription.

S'agissant du Conseil Municipal des Enfants (CME), la prochaine réunion est programmée le mercredi 16 septembre. Comme lors de chaque rentrée, suite au départ d'élus au collège, de nouvelles élections doivent se tenir. Patricia GUERRY propose d'intervenir au préalable pour leur (ré)expliquer le rôle et le fonctionnement du CME.

■ Commission animations, et vie associative, sport et culture

La parole est donnée à Christelle COLIN, deuxième Adjointe, qui revient sur l'actualité très chargée de ce début de rentrée scolaire.

Celle-ci a commencé par le forum des associations, qui a eu lieu le samedi 05 septembre. 19 associations étaient représentées. Une fréquentation un peu timide mais certaines associations avaient déjà rempli leurs effectifs avant cette matinée.
L'après-midi du 05 septembre a eu lieu la cérémonie protocolaire de passation de commandement du SLIS (Service Local d'Incendie et de Secours) entre Thierry DESMARIS et Stéphane LAURENT.

Prochaine manifestation à venir, la marche gourmande organisée par l'association « Office de tourisme ». 14 bénévoles sont mobilisés. Une réunion avec ceux-ci est prévue ce mercredi pour finaliser l'organisation et procéder à une première découverte du circuit. Christelle COLIN en profite pour remercier Alain MARIN pour toute l'organisation matérielle (barrière, fauchage, etc.). En cas de mauvais temps, un repli sera fait à la salle des fêtes.

Le samedi 26 septembre, réception pour l'accueil des nouveaux habitants. Les courriers d'invitation seront distribués à partir du 11 septembre, 25 familles sont d'ores et déjà attendues.

On poursuit en octobre, avec l'organisation, le 09, de la traditionnelle soirée des champions. Les associations ont fait connaître les noms des sportifs, qui se sont valorisés tout au long de cette année. 65 individuels et 15 équipes pour 6 associations représentées seront ainsi mis à l'honneur. Des cartes cadeaux leur seront remises, accompagnées d'un diplôme.

Autres projets à venir, l'ouverture du calendrier des fêtes 2027 et les dossiers de demandes de subvention mis à disposition des associations avant fin janvier.

Concernant les Journées du patrimoine des 19 et 20 septembre prochains, c'est l'UMM (Union des Métiers de Mézériat), qui a pris la main cette année en organisant une marche pédestre avec la mise en perspective des différents sites à voir sur la commune : chapelle de Montfalcon, alambic etc. Une belle initiative de l'UMM pour faire vivre le village lors de ce week-end.

■ Commission communication et relations publiques

Emmanuel MOREL, Conseiller délégué, propose que les membres de la Commission se réunissent le 23 septembre prochain pour les premières discussions autour du prochain numéro du Mézémag.
Ce samedi 12 septembre, le Conseiller délégué se rendra sur les différents lavoirs communaux pour les photographier et mettre ainsi en valeur le travail fourni par les membres du Comité de fleurissement.
Il termine en annonçant qu'une mise à jour du site internet de la commune est effectuée régulièrement par Hélène ROUDEIX et lui-même. Des modifications ont été demandées auprès d'EUREKAMICRO, le concepteur et développeur du site.

■ Commission commerce, artisanat et industrie

Jacques PONTHUS, Conseiller délégué, signale qu'il a rencontré un représentant des marchands ambulants qui souhaiterait que les commerçants présents lors du marché du vendredi matin soient installés au plus près de la mairie. L'idée est à l'étude.

■ Commission travaux équipements et bâtiments communaux

Alain MARIN, troisième Adjoint, rend compte de l'activité bâtimentaire sur la Commune.
Pas de gros travaux pendant l'été mais des petites réparations à effectuer à droite et à gauche. Il reste encore des réserves à lever concernant la salle des fêtes, une prochaine réunion est prévue à cet effet.
Concernant la résidence des orchidées, un recensement des dysfonctionnements a été établi. L'entretien courant du bâtiment doit dans un premier temps être réglé, avant de dénoncer les malfaçons dans le cadre de l'assurance décennale des entreprises qui sont intervenues pour la construction du bâtiment, sous la maîtrise d'ouvrage de DYNACITÉ,

■ Bibliothèque

Gisèle BERTILLOT revient sur l'activité de la bibliothèque durant la période estivale. La migration du logiciel est désormais effective. La formation liée à cette nouvelle version s'est avérée a in fine très utile.
À noter qu'à compter du 09 septembre, une nouvelle permanence est ouverte le premier mercredi de chaque mois de 09h00 à 10h00
Il n'y a pas encore été fait de retour sur le livre offert par la bibliothèque aux élèves en cette fin d'année scolaire.
Au titre du matériel, l'acquisition d'un onduleur serait à prévoir, afin d'éviter tout risque de perte de données en cas d'incident.

■ Commission urbanisme, gestion du territoire, accessibilité et sécurité

Joël MONIER, cinquième Adjoint, fait un bref compte rendu au sujet sécurité et urbanisme, il déplore n'avoir pu transmettre au préalable aux élus, compte rendu et mails, suite à un bug informatique. Le bug est heureusement en cours de résolution avec l'intervention d'EUREKAMICRO.

■ Commission Finances

Hervé CLERC, premier Adjoint, présente le tableau des résultats pour ce début d'année 2026.

	Résultat 2025	Part affecté à l'investissement	Dépenses 2026	Recettes 2026	Résultat provisoire 2026
Investissement	-124 658,07		1 066 168,16	943 314,98	-24 7511,25
Fonctionnement	689 612,19	645 332,07	954 186,96	1 120 648,56	210 741,72
Total	564 954,12	645 332,07	2 020 355,12	2 063 963,54	-36 769,53

À ce jour, la Capacité Brute d'Autofinancement (CAF) est de 166 461,60 € et la trésorerie de 523,00 €.

Hervé CLERC explique qu'il a débloqué dernièrement la somme de 32 000,00 € de la ligne de trésorerie contractée en avril 2026. Il précise qu'il suit la trésorerie de la collectivité scrupuleusement et au jour le jour, de sorte de n'avoir à débloquer de l'argent que lorsque la situation s'avère réellement nécessaire.
Concernant la salle des fêtes, il reste à régler la somme de 72 000,00 €. Hervé CLERC attend la levée des réserves, pour que les entreprises puissent transmettre leur DGD (Décompte Général et Définitif) et solliciter ainsi les soldes de subvention auprès des financeurs.

Le premier Adjoint présente ensuite le document de valorisation financière et fiscale de la Commune pour l'année 2025, incluant les recettes, dépenses, la capacité d'autofinancement et les opérations d'investissement sur la période 2021 à 2025.

Quelques chiffres sont à retenir de ce document :

Situation financière et évolution des indicateurs

- Les produits de fonctionnement ont augmenté de 19,6 %, tandis que les charges ont progressé de 39,6 %. La capacité d'autofinancement brute a diminué de 24,6 %, et la nette de 47,6 %.
- Les dépenses d'équipement ont doublé, atteignant 1 073 K€, avec une réduction de la dette financière de 273,4 %. Le fonds de roulement et la trésorerie ont fortement diminué, respectivement de 46,7 % et 48,9 %.
 Hervé CLERC souhaiterait maintenir la capacité d'autofinancement brute à 300 000 € mais cela est relativement compliqué, compte tenu des travaux de la salle des fêtes, qui, le rappelle-t-il, ont été financés sans emprunt.

Recettes et dépenses de fonctionnement

- Les recettes de fonctionnement ont baissé de 3,5 %, principalement en ressources fiscales (-3,5 %), mais les ventes et produits courants ont augmenté de 85,1 %.
- Les dépenses ont augmenté de 50,3 %, surtout pour le personnel (+44,4 %), qui s'explique en grande partie par la reprise de la compétence « accueil périscolaire ».

Autofinancement et investissements

- La capacité d'autofinancement brute a chuté de 24,6 %, la nette de 47,6 %. La dépense d'équipement a doublé, avec un remboursement de dettes en baisse de 273,4 %.
 Hervé CLERC ajoute que la capacité de désendettement de la Commune, c'est-à-dire que le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser la totalité de la dette en y consacrant toute l'épargne brute qu'une collectivité dispose, est à ce jour de 6 ans. Il faut savoir que si une collectivité a une capacité d'endettement de plus de 10 ans, le CRC (Chambre Régionale des Comptes) est alertée.
- Les dépenses d'équipement ont été de 527 €/hab, avec un financement par dotations, subventions, cessions, et emprunts. La variation du fonds de roulement est négative.

Fiscalité et dotations

- La base fiscale pour 2025 inclut les taxes foncières avec des bases en baisse pour la Taxe d'Habitation (TH), qui s'explique par la suppression de cet impôt local sur les résidences principales.
 Hervé CLERC ajoute que la Commune se situe en matière d'imposition, plutôt en-dessous des communes de même strate. Au niveau intercommunal, il a été démontré, lors de l'élaboration du pacte solidarité jeunesse, que les communes du territoire communautaire étaient globalement plus basses par rapport aux autres communes du département.
- En matière de recettes de fonctionnement, la Commune bénéficie de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui est une de ses ressources principales et qui pour l'instant, et malgré les « effets annonces », n'a pas subi de diminution conséquente ayant impacté ses recettes de fonctionnement.

■ Planning des prochaines réunions

Jeudi 10 septembre 2026 – 20h00	Commission Urbanisme
Lundi 21 septembre 2026 – 20h00	Commission Animations
Mardi 22 septembre 2026 – 20h00	Commission Affaires scolaires
Mercredi 23 septembre 2026 – 20h00	Commission Communication
Lundi 02 novembre 2026 – 20h00	Conseil Municipal

//////////////////

10. Informations Communauté de Communes de la Veyle (CCV)

■ Conseil Communautaire

M. le Maire rappelle que la prochaine séance de conseil communautaire se tiendra le lundi 29 septembre 2026 à Chanoz-Châtenay. La liste des délibérations et les procès-verbaux des précédentes séances sont consultables à l'adresse suivante : https://www.cc-laveyle.fr/la-veyle/les-conseils-communautaires/les-comptes-rendus-2026.

//////////////////

11. Comptes rendus des travaux des associations, des syndicats et autres organismes

■ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

En l'absence de Blanche VALÉRIE, Conseillère déléguée en charge des affaires sociales et Vice-Présidente du CCAS, Hélène ROUDEIX donne des informations sur la gestion des périodes de canicule durant l'été. Les astreintes ont été mises en place et assurées par les différents administrateurs du CCAS. Ceux-ci ont été apporté une vigilance particulière auprès des personnes fragiles, pendant les périodes de forte chaleur. La salle de conseil municipal bénéficiant de la climatisation a été mise à disposition les après-midis, des administrés sont venus à deux reprises trouver un peu de rafraîchissement.

■ Assemblée générale de la Taverne du jeu

Guy DUPUIT a assisté à l'assemblée générale de l'association, sous la présidence d'Aurélien BERTIN.
Celle-ci se réunit 2 fois par mois, pour des soirées jeux et des évènements ludiques et compte à ce jour, 17 adhérents. Une réflexion a été lancée quant au développement de son activité avec l'organisation de journées jeux, notamment en extérieur le dimanche après-midi de la Vogue.

Les membres ont remercié les conseillers municipaux pour le versement de la subvention annuelle de fonctionnement.

//////////////////

12. Informations et questions diverses

→ M. le Maire revient tout d'abord, sur la construction illicite sur les parcelles A 1039, 1643 et 1645 route de Vonnas. Il informe qu'une procédure administrative a été lancée en sus de la procédure judiciaire en cours. Dans un premier temps, il a été mis en demeure les propriétaires, dans un délai de 3 mois de procéder à la démolition de la construction illicite et la remise en état initial du terrain. En cas de non-respect de ce délai, une astreinte financière de 200 € par jour de retard sera appliquée.

Concernant l'occupation des parcelles A1644 et A164, une audience s'est enfin tenue, et ce 2 ans et demi après le début de la procédure juridictionnelle. Aucun représentant de la commune n'a pu y assister, la commune n'ayant pas reçu de convocation Le jugement est en cours de rédaction et devrait être transmis prochainement.

Guy DUPUIT termine en présentant le bilan de la fréquentation de l'aire de stationnement des camping-cars géré par Camping-Car Park pour sa troisième année d'exploitation. 487 nuitées ont ainsi été enregistrée pour la période estivale (juin-juillet-août) 2026 (contre 515 nuits en 2025) pour un chiffre d'affaires de 6 756 €. Deux autres chiffres à relever, 33 % de la clientèle est étrangère et les camping caristes dépensent en moyenne 44 € sur la commune d'accueil.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire annonce que la prochaine séance de conseil municipal aura lieu le lundi 02 novembre 2026 à 20h00.

La séance est levée à 22h13.

Le secrétaire de séance,

Lilian GEOFFRAY

Le Maire et Président de séance,

Guy DUPUIT

